

## LOGEMENT ETUDIANT

Vous souhaitez un logement universitaire à la rentrée ?

**1-** Le lycée et le CROUS ont signé une convention permettant la réservation de 30 logements destinés aux étudiants inscrits au lycée Nelson Mandela :

10 à la Résidence CORBILO

10 à la Résidence ÎLE DE NANTES

10 à la Cité Universitaire CHANZY

**2-** Le dépôt d'un Dossier Social Etudiant (DSE) est **obligatoire**.

Connectez-vous sur le site du CROUS de Nantes : [www.crous-nantes.fr /logement/saisir](http://www.crous-nantes.fr/logement/saisir) votre demande.

**3-** Après instruction de votre demande par le CROUS vous recevrez une notification conditionnelle, qui sera nécessaire lors de votre inscription ou de votre réinscription au lycée.

**3-1.** Dans un premier temps, **avant** le tour d'affectation national, votre notification mentionne « en attente de décision »

**3-2.** **Après** le tour d'affectation national votre notification vous attribue un logement, et vous indique les instructions pour le réserver définitivement,

**ou**

**3-3.** **Après** le tour d'affectation national votre notification mentionne « en attente de désistement »

**a.** vous êtes retenu par le lycée pour être logé au titre de la convention signé entre le lycée Nelson Mandela et le CROUS ; vous recevrez une notification d'affectation dans un des logements réservés, comportant les instructions pour le réserver définitivement

**b.** si vous n'êtes pas retenu par le lycée pour être logé au titre de la convention signé entre le lycée Nelson Mandela et le CROUS vous devez alors vous inscrire sur liste d'attente en ligne

<http://www.crous-nantes.fr/logements/suivre-votre-demande/sinscrire-en-liste-dattente/>